

# Mise à jour de la situation des plans d'intervention – Novembre 2015

---

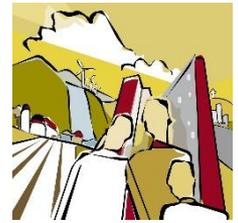


*Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire*

Québec 

# Mise en contexte

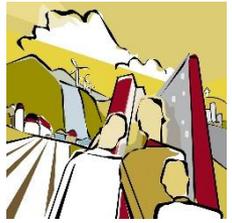
---



- Novembre 2013 – Diffusion du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- Octobre 2014 et Août 2015 – Complément relativement à la réalisation d'un plan d'intervention (mise à jour)
- Octobre 2015 – Nouvelle page web (liens utiles)
  - Devis type
  - Fichier Excel des tableaux d'annexes (mis à jour)
  - Modalité de mise en application – programmes d'aide
  - Autres documents pertinents relatifs aux réseaux de conduites

# Quelques statistiques

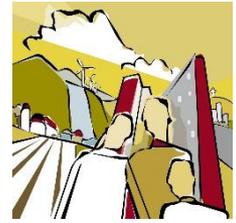
---



- 180 plans d'intervention et demandes d'exemption transmis au MAMOT sur près de 900 municipalités visées;
- Près de 150 ont été analysés (85 % des documents reçus);
- Près de 105 ont reçu l'acceptation officielle du MAMOT.

# Les dernières annonces

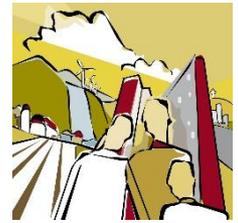
---



- Octobre 2015 – Nouvelle page web (liens utiles)
  - Ajout de données pour la chaussée pour le PRADIM (largeur, dernière année de réfection majeure, durée de vie restante, valeur de remplacement);
    - Pour les mandats de plans d'intervention octroyés après le 1<sup>er</sup> novembre 2015;
  - Livraison des plans en format pdf, et en format de données géospatiales (dwg, shp) lorsque disponible.

## FAQ – L'attention doit être mise sur...

---



Découpage : la nomenclature (section, segment, tronçon), les limites des tronçons (longueur, repères).

Hiérarchisation : débalancement de la distribution des niveaux.

Analyse concluante : après révision des inspections, information suffisante pour poser un diagnostic et émettre une recommandation.

Recommandations d'interventions : ne pas généraliser les travaux sur le segment si seulement une section est déficiente.

Fichier Excel du MAMOT : se référer à l'onglet « Instructions ».

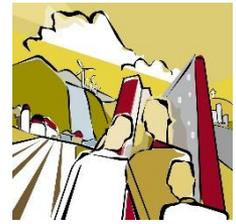
*« Des efforts importants sont déployés à l'interne afin d'uniformiser les attentes et les réponses »*

Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire

Québec 

# Aide financière – Rappel

---



« À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à moins de circonstances exceptionnelles pour des travaux qui doivent obligatoirement être réalisés en 2016, un PI préparé selon le guide révisé sera exigé à toute municipalité, qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme TECQ. »

*Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire*

Québec 